

**Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation**

(2015/C 93/06)

*Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par le Portugal*

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces<sup>(1)</sup>. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009<sup>(2)</sup>, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

**Pays émetteur:** Portugal

**Sujet de commémoration:** les 500 ans des premiers contacts avec le Timor, qui est aujourd'hui un pays lusophone indépendant (Timor-Oriental).

**Description du dessin:** Le dessin représente un navire du XVI<sup>e</sup> siècle, symbolisant l'arrivée des navigateurs portugais sur l'île, et un toit de chaume caractéristique des maisons locales, avec ses sculptures en bois typiques, qui perpétuent les mythes et légendes. La sculpture qui figure sur la pièce évoque l'histoire des premiers habitants, qui sont arrivés par bateau d'autres régions d'Asie, et l'importance du cheval pour les déplacements dans les montagnes escarpées qui couvrent la plus grande partie de l'île. Dans la partie supérieure droite figurent l'année «1515» et le nom du pays émetteur, «PORTUGAL». Dans la partie inférieure gauche figurent l'inscription «TIMOR» et l'année «2015». En bas figure la signature de l'artiste, Fernando Fonseca.

L'anneau externe de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

**Volume d'émission:** 520 000

**Date d'émission:** juillet 2015

<sup>(1)</sup> Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

<sup>(2)</sup> Voir les conclusions du Conseil Affaires économiques et financières du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).